

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Élus municipaux, adjoints, conseillers municipaux (nouveaux ou expérimentés), élus communautaires.

Exercer un mandat local nécessite de conjuguer légitimité politique, efficacité opérationnelle et capacité à incarner la collectivité dans des contextes variés. Cette formation vise à permettre aux élus de renforcer leur posture, d'adopter des méthodes de communication maîtrisées et de conduire des réunions de manière structurée et productive. Elle propose une approche concrète, directement applicable dans l'exercice quotidien du mandat.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Renforcer sa posture d'élu dans les différentes situations de représentation.
- Maîtriser les techniques fondamentales de communication publique.
- Structurer et réussir ses prises de parole en toutes circonstances.
- Conduire des réunions efficaces et gérer les situations complexes.
- Adopter des méthodes immédiatement mobilisables dans l'exercice du mandat.

Le programme :

Introduction / 15 min

1. Renforcer sa posture d'élu : rôle, légitimité et exemplarité / 45 min

- Identifier les différentes dimensions du mandat : politique, institutionnelle et relationnelle.
- Clarifier sa posture dans les situations de représentation (cérémonies, réunions publiques, rendez-vous officiels).
- Comprendre les attentes implicites des habitants et partenaires.
- Trouver l'équilibre entre proximité et autorité.
- Exercice : partage et autodiagnostic des situations de représentation

Représenter efficacement sa collectivité dans diverses situations / 1h30

- Adapter son message et son attitude selon le contexte.
- Gérer les interactions avec les administrés, partenaires et médias.
- Répondre à une question sensible ou déstabilisante.
- Maîtriser les fondamentaux du langage verbal et non verbal.
- Jeux de rôle : un citoyen mécontent / attaque de l'opposition en conseil/ question polémique d'journaliste/...

Techniques de communication et prise de parole / 2h

- Se poser les bonnes questions et se préparer
- Structurer son intervention (méthodes en trois temps, PREP).
- Construire un message clair et compréhensible par tous.
- Gérer le trac et transformer son stress en énergie positive .
- Utiliser sa voix, le regard et la posture pour incarner son discours.
- Exercice : préparation et présentation d'une intervention de 3 minutes.

Conduire une réunion efficacement / 1h

- Préparer une réunion : objectifs, ordre du jour, organisation.
- Fixer un cadre clair et mobilisateur en début de séance.
- Donner la parole, recadrer, gérer les tensions et les profils difficiles.
- Conclure efficacement et formaliser les décisions.
- Jeu de rôle : animation d'une réunion avec gestion d'un participant difficile.

Gérer les situations sensibles et renforcer sa crédibilité / 1h15

- Adopter une méthode claire en cas de tension ou de crise.
- Structurer une communication en situation délicate (faits – décision – action – calendrier).
- Éviter les réactions improvisées.

Conclusion / 15min

Les points forts de la formation :

Formation interactive et pragmatique, centrée sur la réalité concrète du mandat local.

- Alternance d'apports méthodologiques, d'études de cas et de mises en situation.

- Acquisition d'outils immédiatement réutilisables. Renforcement de la confiance et de la posture institutionnelle.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- La formation alterne des apports théoriques et méthodologiques, des mises en situation et jeux de rôle, des échanges et exercices individuels et collectifs

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Florian JOUAN

- 15 ans d'expérience dans la sphère publique et politique & enseignant en communication.
- Diplômes : Master en Stratégie et Décision Politique et Publique, certification « Consultant-Formateur ».
- Expériences : élu local, directeur de cabinet, collaborateur au cabinet du président du conseil départemental, attaché parlementaire à l'assemblée nationale, collaborateur stagiaire en cabinet ministériel, directeur de campagne.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0111-JF-CV3/88982928900012_ELU0111-JF-CV3

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : L'ouverture de cette session est garantie dès la deuxième inscription.**

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
 - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
 - Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **Après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026